



Waziers, mercredi 1 décembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07111

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°83/2021

Inspection d'ouvrages**Conseil départemental du Nord****Extrême vigilance (sous le pont d'Arras) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 09/12/2021 à 21:00 au 10/12/2021 à 17:00

- o Scarpe, dérivation de la Scarpe autour de Douai
au pk 25,576 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

une inspection d'ouvrage d'art a lieu du 09 décembre 2021 à 21h00 au 10 décembre 2021 à 17h00, à l'aide d'une passerelle, sur le canal de dérivation de la Scarpe au PK 25.576 sur la commune de Lambres-lez-Douai.

la délivrance de cette autorisation engage son détenteur à organiser pendant son activité :

- Une surveillance visuelle à 300 m en amont et en aval de l'ouvrage défini en article 1

- une veille VHF sur le canal 10 de manière à être en mesure de garantir la bonne marche de la navigation en retirant la passerelle en 3 minutes, dès l'approche et/01.J de l'annonce d'un bateau de commerce ou de plaisance.

Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Service(s) à contacter :

UTI Deûle-Scarpe, 16, route de Tournai, 59119 WAZIERS
Tél : 03 27 95 82 50 - Fax : 03 27 95 82 51

Date limite d'affichage :

11/12/2021

Adjoint(e)

Signé

Pascal LENOIR